

2023

www.acerfsformation.com



Certification qualité  
**QUALIOP1** délivrée au titre  
de la catégorie suivante :

ACTION DE FORMATION



## « Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés** aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

### CENTRE AIGUES-VIVES

#### FORMATION PREALABLE

Catégorie	Durée	Dates
Encadrement cumul de fonctions Encadrement technique Encadrement de chantier	5 jours 35h	11,12,18,19,20 Septembre
		5,6,18,19,20 Octobre
		16,17,22,23,24 Novembre
Opérateur de chantier	2 jours 14h	03 et 04 Août - 11 et 12 Septembre – 05 et 06 Octobre - 16 et 17 Novembre – 11 et 12 Décembre

#### RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable

Catégorie	Durée	Dates
Encadrement cumul de fonctions Encadrement technique Encadrement de chantier	1 jour 7h	20 septembre – 20 octobre – 24 Novembre – 20 Décembre
		04 Août – 12 septembre – 06 octobre – 17 Novembre – 12 Décembre

#### FORMATION RISQUE PLOMB

23 et 24 Octobre

21 et 22 Décembre

#### FORMATION ADR Chapitre 1.3

29 Septembre

01 Décembre

#### Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »

30 et 31 Octobre

### Vos interlocuteurs

Christine TEISSIER

04 66 29 85 02 - 06 63 47 84 13

[c.teissier@acerfsformation.com](mailto:c.teissier@acerfsformation.com)

Conseiller en formation

04 66 29 85 02

[conseil@acerfsformation.com](mailto:conseil@acerfsformation.com)

### RISQUES PLOMB



A l'état de poussière, le plomb est un produit cancérigène, mutagène et reprotoxique. Le code du travail impose l'information et la formation à la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés (Article R4412-87 du Code du travail – CMR)

### NOS FORMATIONS

Pour répondre à cette obligation nous vous proposons des actions de formation spécialisées dans nos centres d'Aigues-Vives et de Bagnols-Sur-Ceze

Centre ACERFS Formation certifié  
ZA Lallemande, RN 113 – 30670, AIGUES-VIVES

- Plateforme pédagogique  
Amiante de 400m<sup>2</sup> climatisée
- Formation enveloppe intérieure, extérieure, génie civil, toiture
- 6 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination  
Pédagogique conforme aux exigences

Carsat  
Retraite & Santé  
au travail



### LES + ACERFS

- **FIT-TEST** (test d'étanchéité et/ou de morphologie)
- **UMD** : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT,
- Site technique canalisation et couverture,
- Apprentissage de **l'écriture d'un mode opératoire** par nos experts amiante,
- **Ateliers pédagogiques spécifiques** selon les métiers

2023

www.acerfsformation.com



Certification qualité  
QUALIOP1 délivrée au titre  
de la catégorie suivante :

**ACTION DE FORMATION**



## « Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

### CENTRE BAGNOLS-SUR-CEZE

#### FORMATION PREALABLE

Catégorie	Durée	Dates
Encadrement de chantier Encadrement cumul de fonctions Encadrement technique	5 jours 35h	07,08,13,14,15 Septembre 02,03,16,17,18 Octobre 13,14,20,21,22 Novembre 07,08,13,14,15 Décembre
Opérateur de chantier	2 jours 14h	01 et 02 Août – 07 et 08 Septembre – 02 et 03 Octobre - 13 et 14 Novembre – 07 et 08 Décembre

#### RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable

Catégorie	Durée	Dates
Encadrement de chantier Encadrement cumul de fonctions Encadrement technique	1 jour 7h	15 Septembre - 18 Octobre - 22 Novembre - 15 Décembre
Opérateur de chantier		02 Août – 08 Septembre – 03 Octobre – 14 Novembre – 08 Décembre

FORMATION RISQUE PLOMB	21 et 22 Septembre	27 et 28 Novembre
------------------------	--------------------	-------------------

FORMATION ADR Chapitre 1.3	03 Novembre	
----------------------------	-------------	--

Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »	25 et 26 Septembre	29 et 30 Novembre
---	--------------------	-------------------

Centre ACERFS Formation certifié

130 Route de Saint Gervais, 30200 Bagnols-Sur-Cèze

- Plateforme pédagogique
  - Amiante de 400m<sup>2</sup> climatisée
- Formation enveloppe
  - intérieure, extérieure, génie civil, toiture
- 6 salles de réunion
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination
  - Pédagogique conforme aux exigences

Carsat Retraite & Santé au travail



#### Qui est concerné ?

Le risque amiante est présent dans tout bâtiment construit avant le 1er juillet 1997.

De ce fait les professionnels (quel que soit leur statut : entrepreneurs, salariés, intérimaires...) de tous les corps de métier du bâtiment sont concernés.

Découvrez les dates des sessions  
du centre Aigues-Vives  
au dos de cette feuille

#### Qui est...

##### L'ENCADRANT TECHNIQUE ?

Il possède une responsabilité sur les décisions technico-commerciales, les études et l'établissement des documents techniques ou contractuels est amené à procéder à l'analyse des risques avant intervention sur MPCA (matériaux pouvant contenir de l'amiante), et à décider des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation de l'opération au repli du chantier incluant la gestion des déchets.

##### L'ENCADRANT DE CHANTIER ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

##### L'ENCADRANT CUMUL DE FONCTIONS ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement mixte est également amené à maîtriser l'organisation, la sécurité, et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

##### L'OPERATEUR DE CHANTIER ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, des modes opératoires.